

## Derniers avis du CDJ

- **Juin 2018**

Le Conseil de déontologie journalistique a adopté deux avis sur plaintes lors de la première quinzaine de juin. Les deux ont été déclarées fondées (*La Meuse, Confluent*). Lors de la même réunion, le CDJ a remis un avis interprétatif sur l'identification des mineurs d'âge...

### Communiqué de juin 2018

- **Mai 2018**

Lors de sa réunion de mai, le Conseil de déontologie journalistique a adopté deux avis sur plaintes, déclarées non fondées (Vlan.be, RTL-TVI). Il a aussi, au cours de la même séance plénière, constaté que le site LePeuple.be contre lequel il avait été saisi d'une plainte n'était pas de nature journalistique et ne relevait donc pas de sa compétence...

### Communiqué de mai 2018

---

## DeontoloJ

- **Déontologie en période électorale**

En novembre 2011, le Conseil de déontologie journalistique était amené à exprimer un avis sur les considérations déontologiques qui régissent les dispositifs d'information en campagnes électorales dans les médias. Un texte de référence publié dans Les Carnets de la déontologie, accessible sur

<http://www.lecdj.be/telechargements/campagneselectorales/>

En audiovisuel, un règlement « élections » spécifique a également été adopté par les acteurs, membres du Collège d'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). En cas de plainte sur un volet déontologique de ce règlement, la procédure conjointe entre CSA et CDJ prévue dans le [décret du 30 avril 2009](#) s'applique.

[Le règlement « élections »](#) du Collège d'avis du CSA

[Un éclairage](#) de Marc de Haan, président de l'Association pour l'autorégulation de la déontologie journalistique

### [Avis : la couverture des campagnes électorales dans les médias](#)

- **La force de l'âge**

La couverture médiatique du retour en Belgique d'une jeune adolescente soupçonnée d'être partie pour la Syrie a récemment remis à l'agenda du CDJ la question de l'identification des mineurs d'âge...

### [Lire le DeontoloJ de juillet 2018](#)

---

**Le Conseil de déontologie journalistique, créé en 2009, est un organe d'autorégulation des médias francophones et germanophones de Belgique. Il est composé de représentants des éditeurs, des journalistes, des rédacteurs en chef et de la société civile. Il exerce trois fonctions : information, médiation et régulation.**



Vous désinscrire de la newsletter ?

Envoyez un mail à [info@lecdj.be](mailto:info@lecdj.be) avec l'objet « désinscription »

© Résidence Palace — rue de la Loi, 155, bte 103 — 1040 Bruxelles

Copyright © 2018 CDJ/AADJ, All rights reserved.